

L'an 2017, le 01 juillet, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Mickaël PORTE, Maire d'Accolans.

Présents : Tous les membres présents sauf : ZELEK Jean-Louis, procuration donnée à SAINTVOIRIN Guy. HOUG Sébastien, BONDENET Marie-Odile, GUILLET Jonathan, procurations données à PORTE Mickaël

CORAL Marie-Noëlle absente non excusée.

Article 1 : Élection du secrétaire de séance.

A 09h00, le maire déclare la séance ouverte et le quorum atteint. Madame ROGES Maeva se propose au secrétariat de séance. Elle est élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Article 2 : Approbation du PV de la séance du 12 mai 2017 :

Le maire demande au conseil si des remarques ou modifications doivent être apportées au PV du 12 mai 2017. En l'absence de remarque particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ledit procès-verbal.

Article 3 : Travaux d'entretien de la couche de roulement de la RD118 :

Au regard du compte rendu du conseil du 12 mai 2017, le maire a procédé à la consultation des entreprises pour réaliser une campagne d'entretien de la couche de roulement sur les zones bi-couches.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre : l'entreprise CLIMENT de Voujeaucourt et l'entreprise COLAS de Vesoul.

La première propose deux devis :

- entretien de la chaussée par émulsion 69%, bitume modifié aux élastomères : 9 680 euros HT soit 11 616 euros TTC
- entretien de la chaussée par bitume fluxé modifié aux élastomères : 10 220 euros HT soit 12 264 euros TTC

La seconde propose deux devis :

- entretien de la chaussée par émulsion 69%, bitume modifié aux élastomères : 8 310 euros HT soit 19 972 euros TTC
- entretien de la chaussée par bitume fluxé modifié aux élastomères : 8 670 euros HT soit 10 404 euros TTC

Après analyse détaillée des offres du marché et notamment du planning prévisionnel, le conseil municipal décide de confier à la société COLAS pour un montant de 8670 euros HT les travaux pour un bitume fluxé. Le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents le maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Article 4 : Programme d'entretien ONF 2017 :

A la demande du conseil municipal en date du 12 mai 2015, le maire a cherché des informations complémentaires au devis proposé par l'ONF pour la régénération par plantations de la parcelle 21. Au tarif de 2 342,60 € TTC, les travaux proposés par l'ONF comprennent la plantation de 900 plans de douglas non protégés et le broyage en bandes de végétation herbacées. La protection des plans engendrerait un coût trop important. Sur les conseils du garde, il semble plus judicieux de procéder à une replantation si la parcelle est dégradée par des cervidés.

Aussi, il est décidé de surseoir à ces travaux et d'analyser les espèces replantées naturellement. La

commission forêt analysera la situation, quitte à procéder à un entretien par broyage en bandes de végétation herbacées pour favoriser la régénération naturelle.

Article 5 : Questions et informations diverses :

- Le maire informe le conseil du départ de Madame Viard, trésorière principale pour la commune d'Accolans. Aussi, il convient de procéder au versement des indemnités allouées au comptable du trésor chargée des fonctions de receveur de la commune. Le montant des indemnités se monte à 94,90 euros TTC (73,6 euros pour ce qui est de l'indemnité de gestion et 30,49 euros pour l'indemnité de budget). La somme est conforme au budget voté en conseil municipal et à la délibération prise le 30 octobre 2015.
- Le maire souhaite alerter le conseil sur le manque d'engagement des conseillers dans la vie du village. Le maire ne peut supporter seul le fonctionnement de la commune, ou s'appuyer exclusivement sur quelques conseillers. Une réflexion doit être engagée sur l'implication de chacun pour le bon fonctionnement des activités proposées au sein du village.

La séance est close à 10h10.